

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 7 Juin.

Il est impossible de ne pas constater que les transactions commerciales ont diminué sensiblement par suite des préoccupations des dernières semaines. L'inconnu du moment et l'inconnu électoral plus ou moins prochain ont pour conséquence naturelle l'abstention des acheteurs. Mais un autre motif plus grave encore de cette abstention est la perspective des agitations provoquées par les bonapartistes, comptant sur l'appui impossible du ministère actuel pour ressaisir le pouvoir. Il n'est pas un homme sérieux qui croie le succès possible. Mais le commerce et l'industrie ne jugent pas tous les jours les choses à un point de vue général et élevé. Il suffit que les esprits soient inquiets pour qu' aussitôt les magasins se vident à vue d'œil, et que les denrées agricoles soient offertes à des prix inférieurs.

Comment pourrait-il se faire que les puissances financières du pays vissent avec satisfaction l'audace des bonapartistes, se signalant dans les campagnes par les prédications les plus détestables. Elles n'ont pas le droit d'oublier que le régime impérial a doublé en 18 années la dette de la France, et que sur 25 milliards de dette totale environ plus des quatre cinquièmes appartiennent aux deux époques où les Bonaparte nous ont gouverné.

L'adresse suivante vient d'être envoyée à M. le président de la République par les négociants de Troyes :

« Monsieur le Président,

« Dans sa visite à M. Lionel Marie, récemment nommé préfet de l'Aube, M. le président de la chambre de commerce, au nom de cette assemblée, a fait connaître à M. Marie les souffrances de notre industrie et de notre commerce, et l'a prié de vouloir bien vous en transmettre l'expression.

« Nous nous associons aux paroles prononcées par l'honorable président de la Chambre de commerce. Loin d'exagérer les faits, il les a atténués. La température exceptionnelle de l'hiver dernier, les complications orientales avaient rendu pénible la situation de notre place : les derniers événements ont achevé de la compromettre.

« Jamais nous n'avions ressenti d'une façon aussi brusque et aussi fâcheuse le contre-coup d'un choc politique. Aujourd'hui, le nombre des heures de travail est diminué dans la plupart de nos ateliers ; les commandes sont contremandées ; le chômage se prépare.

« Il vous appartient, M. le Président, de remédier à cet état de choses. Nous croyons que vous y parviendrez en rétablissant l'accord entre les pouvoirs publics tel qu'il existait avant le 16 mai. C'est le

vœu de la Chambre de commerce ; c'est celui des industriels et des commerçants soussignés. »

Suivent les signatures, qui toutes ont été légalisées.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac :

La légalité politique est chose que je respecte peu, car elle est essentiellement variable d'abord, et puis ensuite elle n'a jamais été respectée par les partis adverses.

Nous serions des idiots, si nous nous y arrêtions plus qu'il ne faut.

La légalité, en matière politique, n'a jamais servi qu'à livrer les honnêtes gens aux bandits, et à les livrer garrottés, liés, bâillonnés.

Nous disions donc qu'une Assemblée, deux Assemblées et toutes les Assemblées qu'on voudra, pèseraient fort léger dans nos mains, s'il était question de rétablir l'ordre troublé et la sécurité publique menacée.

Un bon bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la Constitution et rétablit facilement la balance en faveur des bons citoyens, le jour où l'équilibre est rompu à leur détriment.

Etonnez-vous devant un pareil langage que les affaires ne marchent point. On enseigne maintenant le mépris de la loi : c'est un sûr moyen d'aggraver la crise. Mais la nation saura bien voir que ces épreuves lui viennent du parti de l'Empire.

Que fera-t-on le 16 juin ? Dès ce moment, toutes les conversations politiques roulent sur cette question.

Le *Soleil* dit que, quand viendra l'heure de discuter la demande de dissolution, si elle est présentée, accompagnée d'un message du Maréchal, l'extrême droite réfléchira sans doute, sur la gravité des conséquences que pourrait avoir un refus du Sénat. Il ajoute que la Chambre a entre les mains un moyen très-légal et très-sensé d'empêcher même la proposition de dissolution de se produire : c'est de mettre dès le 16 juin à l'ordre du jour la discussion immédiate du budget de 1878, en abandonnant toute idée d'interpellation.

Le même journal, souvent très bien renseigné, ne croit pas que la majorité accepte ce moyen, et il croit à la nécessité d'une dissolution. Du reste, les gauches sont divisées sur cette question de dissolution, qui sera demain la question capitale. Les deux groupes avancés sont d'avis d'engager les sénateurs républicains à la voter. Les deux autres groupes sont d'une opinion tout opposée. Mais il y a, unanimement dans les quatre groupes de gauche

pour que la Chambre vote, dès le 16 juin, un ordre du jour motivé déclarant qu'elle ne soutiendra qu'un ministère pris dans ses rangs.

Nous lisons dans la *Gazette du Languedoc*, organe légitimiste :

« Le maréchal nous demande de l'aider à combattre le radicalisme qui monte, monte sans cesse, et menace de tout submerger : le maréchal fait appel à tous les sentiments, à tous les intérêts conservateurs, et nous lui devons notre concours, un concours loyal, sincère, auquel nous ne mettons qu'une condition, mais FORMELLE, ABSOLUE, celle que son ministère ne servira pas sous main une intrigue bonapartiste. Nous ne dirons pas au maréchal : « Aidez-nous à ouvrir la porte à la monarchie ! » n'ayant pas pour habitude de demander aux gens plus qu'ils ne peuvent donner. Ce soin nous regarde d'ailleurs. Mais nous lui dirons : « Vous n'ouvrirez pas les portes à l'empire ! » A cette condition seulement, condition loyalement consentie et loyalement tenue, le maréchal peut compter sur nous.

A. ESCANDE.

L'Agence Havas, publie à la date d'avant-hier mardi, la note suivante, qui a un caractère semi-officiel :

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

La plupart des préfets nommés par les derniers décrets sont installés à leur préfecture, ceux qui n'ont pas encore rejoint leur poste ont été invités, par M. le ministre de l'intérieur, à le faire dans le plus bref délai.

Le ministre de l'intérieur, n'a jusqu'ici adressé aux préfets qu'une seule circulaire, celle relative au colportage publiée ce matin par le *Journal officiel*.

Le bruit d'après lequel M. de Fourton aurait adressé une circulaire importante sur les dispositions que les préfets devraient prendre, si certaines éventualités se produisaient est donc inexact.

M. de Fourton a donné des instructions verbales aux préfets.

Le Cabinet ne paraît avoir encore pris aucune décision définitive au sujet de son attitude vis-à-vis des Chambres à leur rentrée le 16 juin, ni sur une nouvelle prorogation de la Chambre des députés, ni sur une demande de dissolution adressée au Sénat, ni par conséquent sur la date des élections législatives éventuelles.

Il n'a pas arrêté, d'autre part, la date des élections que rendra nécessaire le renouvellement partiel des conseils généraux.

## CORRESPONDANCE

Versailles, 6 juin, soir.

Le *Constitutionnel* croit savoir que l'accord est fait entre les sénateurs et les députés conservateurs sur l'époque à laquelle doivent avoir lieu les élections gé-

nérales. Si la dissolution est votée le 16 juillet, les élections législatives seront fixées au 16 octobre.

Le même journal croit savoir que dès sa première séance, le Sénat sera saisi d'une demande de mise à l'ordre du jour de l'élection de deux sénateurs inamovibles en remplacement de MM. Ernest Picard et de Tocqueville.

La réunion plénière des gauches dont je vous parlais hier paraît devoir avoir lieu le 14 courant.

La grande revue annuelle qui devait avoir lieu le 17 courant est renvoyée au 1<sup>er</sup> juillet, le gouvernement n'ayant pas voulu que cette cérémonie militaire parût coïncider avec la rentrée des Chambres.

Le maréchal de Mac-Mahon, qui devait, disait-on, passer la semaine entière, au château de la Forêt, est revenu à Paris hier soir.

C'est décidément vendredi que M. Bonnet-Duverdier comparaitra devant la police correctionnelle, sous la prévention d'offenses envers le Président de la République. Avec lui comparaitront MM. Chambard, Alexandre et Boyer, membres du bureau de la réunion, tenue à Saint-Denis le 25 mai, sous la prévention d'infraction à la loi sur les réunions publiques. M. Bonnet-Duverdier sera défendu par M<sup>e</sup> Engelhard.

La session du conseil municipal de Paris qui a eu lieu hier, a été présidée par M. Lafont, qui a exprimé l'espoir que M. Bonnet-Duverdier qui a été si brusquement enlevé au conseil lui sera bientôt rendu. « Quoiqu'il en soit, a-t-il ajouté, le conseil municipal persistera dans la pratique calme et ferme de ses droits et de ses devoirs. Il ne se laissera jamais entraîner au-delà des limites légales de ses attributions. »

La France croit savoir que le jour de la rentrée des Chambres le gouvernement demandera la mise de l'ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> De la discussion des quatre contributions ;
- 2<sup>o</sup> D'une loi attribuant au ministère de la guerre 200 millions imputables au compte de liquidation ;
- 3<sup>o</sup> Du budget des dépenses ;
- 4<sup>o</sup> Du budget des recettes.

Elle croit savoir aussi que la commission du budget n'acceptera pas la mise à l'ordre du jour immédiate que du projet relatif au compte de liquidation et attendra pour discuter le budget, le résultat de l'interpellation qui doit venir dès la rentrée.

## LES CHANGEMENTS SOUS-PRÉFECTORAUX.

On lit dans le *Journal des Débats*, de lundi :

Chaque matin, le *Journal officiel* nous cause un nouvel étonnement. Croirait-on, par exemple, que M. de Montbron, qui a été transporté d'abord d'Aurillac à Provins, puis de Provins à Mayenne, vient de retourner à Provins, d'où nous ne désespérons pas de le voir reprendre son chemin pour retourner à Mayenne, et ainsi de suite, car le ministre de l'intérieur paraît avoir trouvé enfin la solu-

tion du problème du mouvement perpétuel. Une dizaine d'autres sous-préfets accomplissent des évolutions semblables à celles de M. de Montbron. On les avait nommés sans consulter leurs convenances personnelles : à peine arrivés dans leur sous-préfectures, ils se sont plaints, ils ont réclamé, et on les a aussitôt expédiés dans une autre direction. Quelques conseillers de préfecture, auxquels on a voulu infliger de l'avancement et qui ont compris que cet avancement équivalait à une destitution à échéance prochaine, ont refusé le poste qu'on leur désignait. Il a bien fallu leur trouver des successeurs, c'est-à-dire opérer de nouveaux changements. On n'avait pas prévu cette éventualité. Pouvaient-ils s'attendre à ce que M. de Dompierre-d'Hornoy, par exemple, eût assez peu de confiance pour s'obstiner à rester simple conseiller de préfecture ? Enfin un certain nombre de sous-préfets ont donné ou reçu leurs démissions. Nous remarquons parmi les premiers, M. Paul Laugier, sous-préfet d'Ambert, que le *Journal officiel* a tort de mettre au nombre des remplacés, puisqu'il est bel et bien démissionnaire. Presque tout le mouvement est donc dû à un mouvement sur soi-même, un bouleversement intérieur, une sorte de promenade en festons d'un personnel qui a la plus grande peine à se fixer d'une façon un peu sérieuse. Les mouvements antérieurs n'étaient guère plus logiques, puisqu'un département, le département de l'Yonne, a vu passer quatre préfets en six jours : M. Roussel le 18 mai, M. Bourdier le 19, M. Jossion de Bilhem le 24, et M. Choppin le 24.

Autres observations sur le même sujet dans le numéro du lendemain :

On nous avait dit que le nouveau ministre de l'intérieur était un homme d'action ; or il paraît qu'agir, pour lui, c'est s'agiter à tort et à travers, défaire le lendemain ce qu'on a fait la veille, aller à droite lorsqu'on est allé à gauche et tourner indéfiniment sur soi-même afin de se donner la sensation du mouvement. Quel sentiment voulez-vous que nous inspire cette innocente manie ? Quelle impression voulez-vous que nous ressentions à un spectacle aussi étrange ? J'ai ri, me voilà désarmé, s'écrie un personnage de comédie : c'est tout ce que la presse et le pays peuvent dire à M. de Fourton. Ses mouvements sous-préfectoraux resteront comme d'inimitables modèles d'imbroglio administratif et politique. Nous avons parlé des pérégrinations de M. de Montbron ; mais comment raconter les courses vagabondes de M. Massabian qui, nommé par un premier décret à la sous-préfecture de Tonnerre, a été transporté par un second à Lesparre, et a obtenu par un troisième d'être mis, sur sa demande, en disponibilité ? Comment suivre M. Despons le 28 mai à Châlons-sur-Saône, le 29 à Pontoise et le 2 juin à Narbonne ? Comment passer en trois jours avec M. Fontanien de Villefranche à Apt et d'Apt à Nantua ? Comment partir le 28 mai d'Avignon en compagnie de M. Montagne, pour arriver le 29 à Castellane et pour retourner le 2 juin dans le département de Vaucluse ? etc., etc.

## Les Légitimistes

Nous avons eu déjà plus d'une occasion de citer les réflexions que la crise actuelle inspire à l'organe attiré du

royalisme pur. Nous reproduisons aujourd'hui un nouvel article de l'Union où sont exprimés les sentiments des vrais légitimistes :

« Nos résolutions sont fermes et réfléchies. Nous avons dit que, sous le drapeau de la contre-révolution, nous serions les plus énergiques soldats du Maréchal. Mais nous avons ajouté que le ministère était engagé dans une voie mauvaise, et que nous ne pourrions le suivre, si l'entreprise de défense sociale devenait un jeu de parti, où des combinaisons encore inavouées remplaceraient les garanties nécessaires d'une scrupuleuse équité.

» Le gouvernement a-t-il compris la gravité des fautes commises? Nous voulons le croire. Mais est-il résolu à les réparer? Nous l'ignorons. Les heures s'écoulent, et, en ne subissant aucun changement apparent, la situation en réalité s'aggrave. Les heures perdues sont des chances de succès disparues.

» C'est notre devoir d'avertir le gouvernement qui a toute la responsabilité de la crise actuelle. Et ce serait mal servir le Maréchal que de ne lui point parler avec une loyale franchise.

» Il y a des doutes, des appréhensions qu'il importe de dissiper; il y a des consciences qu'il faut rassurer.

» La bataille a été engagée sans nous; l'ennemi est menaçant, et l'on nous fait appel. Mais à quelle œuvre nous demande-t-on de travailler? Nous ne réclamons pas qu'on nous mène directement où nous voulons aller; mais nous exigeons qu'on renonce à nous mener où nous ne voulons pas aller.

Deux questions sont agitées chaque jour dans la presse : la dissolution de la Chambre, première partie du plan électoral préparé par le ministère, et la démission du Maréchal si ce plan ne réussissait pas.

» Les royalistes auront une responsabilité dans l'acte de la dissolution. Ils ne peuvent soumettre le pays à la redoutable épreuve de élections générales que s'ils ont l'assurance de n'être les complices d'aucune aventure, les dupes d'aucune intrigue. Leur conscience les oblige à ne s'engager qu'après avoir soustrait à de détestables calculs l'avenir de la France et mis le lendemain de la dissolution à l'abri des surprises.

» La démission du Maréchal ne serait possible que si les élections donnaient la victoire à la coalition des gauches. Nous voulons défendre le Maréchal, et c'est pourquoi, ne pouvant douter du succès de ses ennemis, si ses conseillers nous empêchent de lui apporter tout notre concours, nous entendons poser nos conditions, qui sont les conditions mêmes du succès du Maréchal.

» Si l'on nous repoussait, mieux vaudrait mettre en échec le ministère sur la question de dissolution qu'exposer le Maréchal à une défaite électorale.

» Si cette hypothèse, que nous voudrions écarter, venait à se réaliser, le refus de la dissolution ne porterait aucune atteinte au pouvoir présidentiel; le Maréchal serait ainsi invité à constituer un autre cabinet de dissolution, et le ministère qui, par ses tendances politiques, aurait fait subir un temps d'arrêt à l'initiative du Maréchal, serait seul obligé de disparaître.

» Les royalistes ne faibliront pas dans l'accomplissement de leur difficile mission. Les principes qu'ils ont à sauvegarder leur tracent une ligne de conduite qui est conforme aux vrais intérêts de la France et du Maréchal.

» E. DE MAYOL DE LUPÉ. »

Circulaire du ministre de l'intérieur.

Monsieur le Préfet,

Le colportage et la vente d'écrits et journaux sur la voie publique ont pris une telle extension, et se rattachent si étroitement aux intérêts sociaux les plus élevés, que ma sollicitude a dû être attirée d'une façon toute particulière sur cette importante question.

L'article 3 de la loi du 29 décembre 1875, en décidant que « l'interdiction de vente et de distribution sur la voie publique ne pourra plus être édictée par l'autorité administrative comme mesure particulière contre un journal déterminé » n'a porté aucune atteinte à l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, qui demeure tout entier, avec les conséquences légales qu'il entraîne dans un intérêt supérieur d'ordre public.

Cet article dont aucune interprétation, depuis trois ans, n'a contesté ni affaibli la portée, stipule que, « tous les distributeurs ou colporteurs de livres, écrits, brochures, gravures et lithographies, devront être pourvus d'une autorisation qui leur sera délivrée, pour le département de la Seine, par le préfet de police, et, pour les autres départements par les préfets »; et il ajoute que « ces autorisations pourront toujours être retirées par les autorités qui les auront délivrées. »

Il résulte de ces dispositions précises que, si certains écrits ne peuvent plus être, comme autrefois, l'objet d'une interdiction administrative au point de vue de la vente sur la voie publique, l'administration n'en conserve pas moins le droit formel et le rigoureux devoir de n'admettre à l'autorisation de colporter que des agents reconnus dignes de cette faveur par leur antécédents, leur moralité et les garanties qu'ils assurent à l'ordre social. Or, de nombreuses plaintes m'ont été adressées à ce sujet, et plusieurs de vos collègues m'ont signalé des abus graves auxquels il importe de mettre un terme.

Un de mes plus éminents prédécesseurs, M. Dufaure, fixant dans une circulaire remarquable, l'esprit et la portée de la loi de 1849, écrivait à la date du 1<sup>er</sup> août 1849 : « Il faut reconnaître que, dans l'esprit de la loi, l'autorité administrative supérieure se trouve investie par l'article 6, d'un pouvoir en quelque sorte discrétionnaire, et qui doit lui permettre de réprimer tous les abus du colportage! Puis, formulant ses instructions aux préfets, M. Dufaure ajoutait : « Vous ne délivrerez la permission de colporter qu'aux individus bien famés, » c'est-à-dire à ceux qui ne distribuent ou ne colportent aucun écrit contraire à l'ordre, à la morale, à la religion, à la paix publique, aux principes essentiels sur lesquels repose notre société, ou aux institutions qui la régissent. Vous retirerez les permissions précédemment délivrées à quiconque ne se sera pas renfermé strictement dans le cercle que vous lui aurez tracé. » Et la circulaire terminait par ces paroles nettes et significatives « selon la loi, la faculté de colporter ne s'exerce pas comme un droit, mais comme une concession : l'autorité, responsable de l'ordre et protectrice de la morale, ne peut accorder de telles concessions aux dépens de l'ordre et de la morale. »

Tels sont les principes, monsieur le préfet, et quand mon illustre prédécesseur les exposait, dans ce ferme langage au lendemain même de la discussion de la loi de 1849 et quatre jours seulement après la promulgation

de cette loi, il était mieux placé que personne pour en bien déterminer le caractère et en préciser le véritable esprit.

M'inspirant à mon tour de ces considérations et résolu à défendre tous les principes fondamentaux contre le débordement d'écrits subversifs, j'ai jugé nécessaire de prescrire la révision générale de toutes les autorisations précédemment accordées. Parmi les milliers d'individus à qui elles ont été délivrées, les uns ont dû disparaître, en léguant leur permission à des mains inconnues ou douteuses, d'autres ont cessé plus ou moins de justifier la confiance qui les avait investis naguère. Il est urgent que ces irrégularités aient un terme, et que certaines autorisations délivrées trop légèrement ou par erreur soient l'objet d'un nouvel et sérieux examen.

Vous aurez donc, au reçu de cette circulaire, à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que la révision prescrite, s'opère dans votre département avec toute la promptitude et toute la sûreté désirables.

Je ne saurais vous recommander à cet égard trop de vigilance et de fermeté. Avant tout, vous devez protéger l'ordre et la morale contre la propagande coupable qui menace non-seulement le fonctionnement régulier des institutions, mais toute l'organisation sociale elle-même, et vous saurez faire comprendre à tous vendeurs, colporteurs ou distributeurs de journaux et d'écrits, que leurs nouvelles autorisations seraient immédiatement retirées s'ils se faisaient les complices des mensonges, des calomnies et des attaques dont la société, le gouvernement et les lois, sont journellement l'objet.

L'autorisation nouvelle accordée aux colporteurs devra porter, en même temps que leur nom et leurs prénoms l'indication de leur âge et les autres mentions de nature à faciliter la constatation de leur identité. Prévenez, en outre, les colporteurs qu'ils devront justifier à toute réquisition des magistrats et fonctionnaires publics et spécialement des juges de paix, des maires, des adjoints, des commissaires de police, agents de police municipale et gendarmes : 1<sup>o</sup> de l'autorisation dont ils seraient nantis; 2<sup>o</sup> du catalogue des écrits et journaux qu'ils vendent et colportent, en ajoutant qu'ils ne pourront s'opposer à ce que leurs déclarations soient contrôlées et à ce que les représentants de l'autorité visitent leurs ballots et marchandises.

Vous recommanderez aux maires, aux commissaires de police et à la gendarmerie, d'exercer sur ce point la plus active surveillance.

Veillez, Monsieur le Préfet, m'accuser réception de la présente circulaire et me rendre très-prochainement compte des dispositions que vous aurez adoptées pour en assurer la prompte et stricte exécution.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'intérieur,  
Signé : DE FOURTOU.

ORIENT

La situation militaire ne va pas tarder à se dessiner en Orient. Les journaux de Londres annoncent que Moukar-Pacha bat décidément en retraite en Asie-Mineure.

L'armée turque d'Asie est considérée comme très-compromise. La cavalerie circassienne aurait même été entièrement détruite à Bekliamed, dans une affaire qui a eu lieu le 31 mai.

D'un autre côté, on annonce de Bucharest que les eaux du Danube com-

mencent à baisser. Les Russes ne tarderont donc pas à passer le fleuve et à envahir la Bulgarie. Dès qu'ils y auront pénétré, les appels insurrectionnels du comité slave aux Bulgares auront sans doute des résultats immédiats.

Ce sera, comme dit M. de Moltke, le moment psychologique pour que la guerre d'Orient prenne un caractère définitif.

En général, la situation extérieure prend un caractère moins rassurant.

Il y a eu à Rome, au Quirinal, à l'occasion du « Statut », des réceptions très-chaleureuses. Le roi s'est félicité, avec les sénateurs et les députés, des événements accomplis dans cette période de trente années qui a vu naître l'unité de l'Italie. Il trouve dans ce passé le gage d'un avenir qui en sera la consécration.

Voici qui est plus caractéristique. Dimanche, le roi de Belgique assistait avec sa famille aux fêtes de Liège. Il a reçu les députés et les corporations de la province.

D'après une dépêche de Liège, le roi a dit ces paroles : « La situation est grave et j'aurai des subsides à demander pour l'armée. »

Ce langage mérite d'autant plus d'appeler l'attention, que le cabinet de Bruxelles a des liens étroits avec le cabinet de Londres. Les prévisions du roi des Belges doivent se rattacher aux communications confidentielles qu'il reçoit du gouvernement anglais sur l'Orient.

INFORMATIONS

Dans plusieurs grandes villes, des mesures avaient été prises, d'après des instructions du ministre de l'intérieur, afin que les processions de la Fête-Dieu ne puissent devenir une occasion de manifestations de nature à troubler l'ordre public.

On apprend qu'en dépit des excitations de certains journaux, ces processions ont eu lieu partout dans le plus grand calme.

Les catholiques ont aussi, dans un certain nombre de villes, organisé des illuminations pour fêter les noces d'or du souverain pontife.

Nulle part il ne s'est produit de protestations ni de troubles.

Plusieurs journaux ont prétendu que M. Tripiér, préfet de l'Oise, aurait refusé de porter la santé du maréchal dans un banquet, à Compiègne. Cette assertion est inexacte. Le banquet dont il s'agit a eu lieu le 24 mai, deux jours avant la visite du Maréchal. C'était un banquet d'agriculteurs. M. le préfet de l'Oise y a porté un toast dans lequel il rend hommage « aux efforts que fait le Maréchal pour assurer l'ordre au dedans et la paix au dehors. »

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser à MM. les Maires du département la lettre suivante :

Cahors, le 4 juin 1877.

MONSIEUR LE MAIRE,

M. le Maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a daigné me confier l'administration du département du Lot, et je viens d'entrer en fonctions.

Les circonstances sont graves et solennelles : M. le président de la République a voulu que son gouvernement fût désormais en complet accord avec lui pour la défense des grands principes de religion, d'ordre, de respect de la propriété et des droits de la famille, qu'il

a accepté la mission de sauvegarder au milieu de nos discordes civiles. Je suis fier d'avoir été associé des premiers à cette politique conservatrice : seule, elle peut nous assurer la tranquillité au dedans et la paix avec les puissances étrangères.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de la servir, comme je le ferai moi-même, avec dévouement, avec zèle, sans aucune arrière-pensée de parti.

Les préoccupations de la politique ne me feront pas négliger les affaires administratives et particulièrement celles qui intéressent les communes. Toutes les fois que vous rencontrerez quelque difficulté grave, venez me trouver : je ferai tout ce qui dépendra de moi, sans sortir de la légalité, pour que votre dévouement au bien public ne reste pas stérile. Une longue expérience de l'administration m'a appris combien est nécessaire, dans certaines circonstances, le concours de l'autorité supérieure; le mien vous est acquis.

Hier encore j'étais maire d'une commune rurale : votre ancien collègue sera heureux de contribuer avec vous au bien-être de vos administrés.

Agrérez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Lot,  
C<sup>te</sup> DE CALLAC.

Le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, dans ses deux derniers numéros des 2 et 6 juin, persiste à garder le silence sur les votes de ses amis en faveur :

1<sup>o</sup> de la proposition Cunéo d'Ornano qui désarmait le Maréchal-président pour la protection des souverains étrangers;

2<sup>o</sup> en faveur de la publicité des séances des conseils municipaux.

Nous avertissons l'organe de la dynastie de Sedan que sa réponse serait insuffisante, s'il se bornait à faire acte de bonapartisme en répétant les gros mots qui suivent, déjà connus de nos lecteurs :

SILENCE! AVALEZ VOS CRAPAUDS, ET TAISEZ-VOUS.

Ou bien ceux de son chef de file le Pays :

« Au lieu d'avoir à la tête du gouvernement des sauteurs comme M. de Marcère, des farceurs comme M. Jules Simon, des hébétés comme M. Martel. »

«... Au lieu d'imbéciles et d'ivrognes, nous voyons au gouvernail des hommes sûrs, calmes, dignes... »

Le style c'est le parti.

Conseil municipal de Cahors.

Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 4 juin.

M. Talou demande la parole pour présenter une observation.

Il expose que le nouveau préfet a reçu avant-hier, samedi, les visites officielles des autorités, fonctionnaires et corps constitués de la ville; qu'il a toujours vu le conseil municipal convoqué pour faire à chaque préfet nouvellement installé la visite d'usage; que cette invitation n'a été adressée à aucun de ses membres : il serait reconnaissant à M. le maire de dire si le fait provient d'un oubli ou doit être considéré comme une exclusion volontaire.

M. le maire déclare qu'il a reçu l'invitation de rendre visite à M. le Préfet, par un huissier de la préfecture portant une liste de fonctionnaires dans laquelle il était compris lui et son adjoint.

Qu'ayant manifesté son étonnement à M. le Préfet que le conseil municipal ne fût pas invité, M. le Préfet aurait répondu qu'il avait donné des ordres pour que les réceptions fussent faites suivant les usages ordinaires et qu'il regrettait beaucoup la méprise

qui venait d'être faite.

M. le maire répond que si la convocation n'a pas eu lieu, c'est par suite d'un malentendu. La lettre qui lui a été adressée de la préfecture et dont il donne connaissance passe, il est vrai, sous silence le conseil municipal; que M. le maire, par suite, ne s'est pas cru autorisé à convoquer; mais il ajoute que le jour de sa visite, ayant fait remarquer à M. le Préfet l'absence du conseil municipal et la cause de cette absence, M. le comte de Callac l'avait chargé d'exprimer à l'assemblée tous les regrets qu'il éprouvait de ne pas la recevoir.

M. Talou, sur ces explications, propose d'insérer au procès-verbal que le conseil municipal partage les regrets de M. le Préfet sur cet incident, parce qu'il a ainsi perdu l'occasion d'exprimer au nouvel administrateur ses sentiments et ceux de la population qu'il représente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On écrit de Lunel :

« On constate ici un phénomène qui ranime l'espoir de bien des viticulteurs. Les vignes que l'on croyait perdues sans retour par suite des atteintes du phylloxera reprennent de la vigueur; un certain nombre que l'on avait abandonnées à elles-mêmes et que l'on allait arracher ont poussé et donneront du fruit cette année, tandis que l'année dernière elles n'avaient pas montré un seul bourgeon. »

« Ce n'est pas un fait isolé, il y a réellement une amélioration générale et incontestable, au point que beaucoup de vigneron regrettent d'avoir arraché leurs vignes et sont sur le point de replanter. »

Sur la proposition de l'Académie de Médecine, M. le ministre de l'Agriculture a décerné une médaille d'argent à M. Piales d'Astrez, docteur en médecine à Souceyrac, pour avoir activement contribué à la propagation de la vaccine.

Le prix Marcellin-Guérét, de 5,000 francs, que décerne l'Académie, sera partagé, cette année, entre M. Eugène Pelletan, pour son beau livre, intitulé : *Le Pasteur du Désert*, et M. Capmas, pour sa publication des *Letres de M<sup>me</sup> de Sévigné* récemment découvertes par lui à Dijon.

M. Capmas est de Gourdon et ancien élève du Lycée de Cahors.

MAIRIE DE CAHORS.

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que trois détachements du 9<sup>e</sup> de ligne passeront par Cahors, les 18, 20 et 21 juin courant.

Premier détachement, arrivant le 18 juin, comprendra 14 officiers, 278 hommes et 4 chevaux.

Deuxième détachement, arrivant le 20 juin, comprendra 13 officiers, 307 hommes et 2 chevaux.

Troisième détachement arrivant le 21, comprendra 20 officiers, 361 hommes et 7 chevaux.

Ordre d'arrivée des détachements du 7<sup>e</sup> de ligne, venant tenir garnison dans cette ville.

Premier détachement arrivant le 2 juillet, comprendra 11 officiers, 281 hommes et 4 chevaux.

Deuxième détachement, comprenant 12 officiers, 295 hommes et 3 chevaux, arrivera le 4 juillet.

Troisième détachement, comprenant 18 officiers, 343 hommes et 8 chevaux, arrivera le 6 juillet.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séances des 14 et 28 mai.

Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. Valette.

M. Combarieu, secrétaire-général, dépose la correspondance. La Société étudie l'opportunité de divers échanges de publications et plusieurs autres propositions présentées par le Conseil d'administration.

M. Baudel fait don d'un exemplaire du livre de *Lectures courantes* qu'il a composé avec M. Caumont.

Il est donné lecture d'une étude de M. Baudel sur les poésies d'Emile Dufour.

M. Layton avise la Société qu'il va publier, avec le concours de deux autres membres, MM. Combarieu, archiviste départemental, et Cangardel, bibliothécaire de la ville, le manuscrit de M. Lacoste, relatif à l'histoire du Quercy. Cette communication est accueillie par le vote suivant :

« La Société des Études du Lot, voit avec plaisir, la publication des manuscrits déposés à la bibliothèque de Cahors, et en particulier celle du manuscrit Lacoste; elle remercie M. Layton de l'avoir entrepris. »

M. Picaut, membre correspondant à Souillac, envoie quelques détails sur l'installation et les progrès de sa fabrique de *tapis d'Aubusson*. Cette nou-

velle industrie de notre département est en voie de prospérité.

M. Malinowski présente quelques observations sur la communication faite par M. Nadal, de Luzech, le 7 mai, relativement à Uxellodunum.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Bénéch, contenant quelques renseignements archéologiques sur la commune de Saint-Cirq-Lapopie.

M. l'abbé Maria envoie plusieurs poésies.

DERNIÈRES NOUVELLES

L'Union fait un pas en avant. Jusqu'ici le journal de l'extrême droite s'était contenté de protester contre les tendances du ministère. Il déclare aujourd'hui que le cabinet actuel n'est qu'un ministère de prorogation. Par la plume de M. de Mayol de Lupé, il affirme la nécessité de former un ministère de dissolution.

Voici la note de l'Union :

Que ceux de nos amis qui, le 20 novembre 1873, ont voté la prorogation des pouvoirs du maréchal, interrogent leurs consciences.

L'expérience leur a enseigné que la bonne foi ne dégageait pas un parti des responsabilités politiques, et leur erreur d'un jour est un souvenir qui empêchera les royalistes de commettre une faute irréparable.

Nous ne demandons pas au gouvernement du Maréchal de nous mener directement où nous voulons aller; nous le disions hier, et nous le répétons aujourd'hui. Mais on veut nous mener là où nous ne voulons pas aller; on l'avoue et l'on nous avertit. La résistance est un devoir.

Sur le terrain électoral, préparons-nous à lutter avec et pour le maréchal; sur le terrain de la dissolution, POSONS DES CONDITIONS AU MINISTÈRE.

Si le cabinet actuel s'obstine à repousser nos légitimes revendications, il n'aura été, comme nous l'écrivions au lendemain de la constitution, qu'un ministère de prorogation; le ministère de dissolution le remplacera, et l'initiative du maréchal rétablira l'union loyale et sincère des forces conservatrices.

Versailles, 6 juin, soir.

Le *Journal officiel* publie ce matin trois nominations de généraux de division et six nominations de généraux de brigade. Parmi ces derniers figure le colonel Broye, aide-de camp du pré-

sident de la République. Viennent ensuite une série de nominations et de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur et la concession de médailles militaires.

L'Agence Havas publie aujourd'hui une note déclarant inexact qu'il soit actuellement question de modifications ministérielles.

Un mouvement de conseillers de préfecture est actuellement en préparation au ministère de l'intérieur, mais il s'écoulera encore plusieurs jours avant sa publication.

D'après la *Liberté*, le candidat des légitimistes pour l'un des sièges inamovibles vacants au Sénat, n'est pas encore connu; le candidat des orléanistes serait M. le général de Chabaud-Latour, et les bonapartistes hésiteraient encore entre le général Vinoy et M. Grandperret.

Le conseil municipal de Paris a approuvé dans sa séance d'hier, qui était la dernière de la session extraordinaire, diverses mesures relatives à l'Exposition universelle.

Il n'y a eu aucun incident.

Les députés de l'extrême gauche se sont réunis hier chez M. Louis Blanc et les sénateurs de l'Union républicaine chez M. Victor Hugo.

Les sénateurs des divers groupes de gauche doivent se réunir demain chez M. Emmanuel Arago.

L'autorité a interdit une conférence que M. Naquet devait faire hier soir dans la salle des conférences du boulevard des Capucines, sur Darwin et l'origine des espèces.

La salle était presque pleine lorsqu'est arrivé l'ordre interdisant la conférence.

La 10<sup>e</sup> chambre du tribunal de police correctionnelle de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par le comte et la comtesse de Lambertye au *Figaro*; à l'*Événement* et à la *Marseillaise* pour diffamation à l'occasion de la mort du général Merle (à Rouen).

Les trois journaux ont été condamnés à des amendes s'élevant ensemble à 4000 francs d'amende et 13,000 francs de dommages-intérêts. Seul M. Gaston Vassy, de l'*Événement* a été condamné à 15 jours de prison.

Le jugement sera inséré dans les trois journaux condamnés et dans six autres journaux au choix des plaignants.

La 3<sup>e</sup> chambre du tribunal de police correctionnelle avait aussi à juger

aujourd'hui la *Marseillaise* poursuivie pour offenses au président de la République. L'affaire s'est terminée par la condamnation de son gérant, M. Onfroy, à trois mois de prison et 5000 francs d'amende. Quant au signataire de l'article, M. Armand Duportal, comme il est député, et qu'une autorisation de la Chambre est nécessaire pour le poursuivre, il n'était pas assigné.

Un télégramme de Constantinople nous annonce que les troupes turques se seraient emparées de plusieurs positions occupées par les monténégrins, notamment de celle de Kristadhe, après un combat acharné, les monténégrins, qui étaient au nombre de 6,000, auraient été mis en déroute, et auraient éprouvé des pertes considérables.

Il faut maintenant attendre la version des monténégrins.

Les télégrammes russes ne nous annoncent aucun fait d'armes. Ils constatent que la presse russe est unanime à émettre l'avis que la Russie doit pousser la guerre jusqu'à une solution complète.

Bourse de Paris.

Cours du 7 Juin.

Rente 3 p. %..... 69.75  
— 4 1/2 p. %..... 98.50  
— 5 p. %..... 104.65

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 Juin.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.120 »	3.115 »
Crédit foncier....	592 50	590 »
Orléans-Actions...	1.020 »	1.020 »
Orléans-Obligations.	330 »	330 »
Suez.....	650 »	647 50
Italien 5 %.....	68 10	68 25

Le Musée pour Tous.

Le seizième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page des *Croquis d'Atelier* de MM. Berne-Bellecourt, Butin, Knight.

Voici le sommaire de ce numéro :

Texte. Chronique : Edouard Drumont. — Les trois Veuves : par Fulbert Dumontel. — Les médailles du Salon.

Photographies : Les *Porteurs d'eau du village de Knight*. — Dans la *Tranchée*, de Berne-Bellecourt. — L'*Entrée du Sérail*, de Lecomte de Nouy. — *Zaida la favorite*, de M. Casado del Alisal. — *Le Départ* de M. Butin.

A Paris :

Chez Ludovic BASCHET, 426, boulevard Magenta; et chez tous les libraires de Paris et des départements.

Prix : 2 fr. 25 le numéro.

(Voir aux Annonces).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

7 juin 1877. (11)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Prologue.

III LE MÉDECIN DES MORTS.

Les criminels, d'ailleurs, c'est une chose à remarquer, au milieu de leur méticuleuse circonspection, ont de ces imprudences naïves qui ne peuvent s'expliquer que par le trouble que leur inspire leurs propres crimes; ils agissent alors avec une étourderie qui les prive d'une partie de leur perspicacité.

Ils passeront donc et s'engageront bientôt dans une petite allée bordée de jeunes ormeaux.

Le chemin était étroit et le corps que portait Pascal battait en passant des pieds et des mains contre les arbres.

Cependant dans le jardin, derrière les

arbres et les buissons que battait le cadavre, une jeune fille éperdue et folle de terreur, pâle, le cœur palpitant, contenait avec peine les mille cris qui se pressaient sur ses lèvres.

C'était la nièce de l'Auvergnat.

Une enfant de onze à douze ans environ.

Elle savait que la maison renfermait un mort. Comme on ne s'était pas occupé d'elle de toute la journée et qu'on l'avait laissée seule dans une des salles basses, à la nuit elle se trouva sans lumière et la peur la prit.

Elle sortit alors dans le jardin, et vivement émue d'une crainte superstitieuse, elle erra à l'aventure à travers les allées.

Elle attendait toujours pour rentrer que son oncle descendit et apportât de la lumière.

Vers dix heures et demi, elle entendit venir du monde. On causait à voix basse, on marchait avec précaution; sa peur redoubla. Elle craignait de plus d'être rudoyée si on la surprenait à cette heure dans le jardin.

C'est de là qu'elle vit passer l'Auvergnat portant son funèbre fardeau. Une terreur affreuse saisit son cœur et glaça ses sens; elle ne put soutenir l'horreur d'un pareil spectacle, et muette, presque morte, elle finit par tomber inanimée

sur le gazon.

Les trois hommes et le cadavre s'étaient éloignés.

Ils étaient montés en voiture et avaient gagné par un chemin détourné le boulevard d'Italie.

Ils se dirigèrent vers la rive gauche de la Seine, en amont de Paris, et s'arrêtèrent enfin à un kilomètre environ au-dessus du Jardin des Plantes.

Il était près de minuit.

L'Auvergnat, qui avait conduit la voiture, descendit alors de son siège et explora les lieux. Il alla jusqu'au bord du fleuve, il y avait plusieurs chalands amarrés, mais ces chalands étaient vides, et pas une âme qui vive ne se montrait aux alentours.

Il revint aussitôt vers la voiture, mais au moment où il allait descendre le cadavre du vieillard, on entendit soudain un pas d'homme à peu de distance.

— Quelqu'un vient, dit vivement l'un des deux neveux.

— Ne craignez rien, dit l'Auvergnat.

Et il se mit tranquillement à déboucher l'un des traits de la voiture et le retira de son palonnier.

L'homme passa.

C'était un batelier qui venait de conduire un train et rentrait au logis.

— Il vous est arrivé un accident, de-

manda-t-il en s'arrêtant.

— Oh ! ce n'est rien, répondit Pascal, un des traits qui est sorti de son palonnier, et c'est tout.

Et l'homme s'éloigna.

Les assassins respirèrent. Dès que l'homme eut disparu, on se remit à l'œuvre. On prit donc le cadavre et on le porta rapidement à la Seine.

Pascal et l'ainé tenaient le corps inanimé; ils l'approchèrent de l'eau, ils l'y plongèrent doucement entre deux bateaux pour éviter de faire le moindre clapotement.

C'était le moment suprême de ce sinistre drame.

Le cadavre coula immédiatement sous les flots sombres.

Ce fut tout!

L'œuvre était consommée!

Nos trois hommes se retirèrent alors en toute hâte, ils montèrent lestement en voiture et partirent à fond de train en remontant toujours la Seine. Ils ne voulurent négliger aucune précaution. Ils poussèrent jusqu'au pont de Charenton, qu'ils passèrent au grand trot. Arrivés sur la rive opposée de la Seine, ils prirent à gauche et revinrent à Paris par Bercy et les quais de la rive droite. Enfin ils repassèrent la Seine au pont de la Tournelle, traversèrent tout le faubourg

Saint-Marceau, et vers trois heures du matin, ils rentrèrent à la maison de la Bièvre par la grande allée et la porte de fer du jardin.

Rien n'avait troublé leur marche, nul œil indiscret n'avait découvert le but de leur course, ni même remarqué cette sortie nocturne.

Personne, excepté cependant la nièce de l'Auvergnat.

Celle-ci, grâce à la fraîcheur de la nuit, avait bientôt repris ses sens. Rappelant, quand elle revint à elle, ses souvenirs confus, elle fut prise d'une nouvelle frayeur; rien qu'à la pensée de ce qu'elle avait vu, elle faillit s'évanouir une seconde fois. Mais ce secret instinct d'une intelligence précoce, lui fit comprendre que si on la retrouvait dans le jardin et si on se doutait qu'elle avait pu voir, elle était perdue.

Aussi prit-elle son courage à deux mains et se releva pour fuir et entrer dans la maison.

Comme elle se remettait sur pied, elle aperçut à terre un point brillant et lumineux, et elle eut peur.

Des idées funèbres la poursuivaient. Elle s'imaginait que c'était un feu follet, une larve, peut-être l'âme du mort errante, étincelante, dans le jardin.

(A suivre).

**RÉFORME ÉCONOMIQUE.**

Sommaire du 4<sup>e</sup> juin 1877.

La crise du 16 mai.  
Cherté et bon marché (2<sup>e</sup> article), par Courcelle-Seneuil.  
Henri IV créateur de l'industrie française, par J. Guadet.  
Les chemins de fer (6<sup>e</sup> article), par Edmond Barbier.  
La sidérurgie, par Noguès.  
La question des bancs d'école, par Léon Bourgeois.  
L'assainissement des grandes villes, par Charles Terrier.

**Chronique économique :**

France. — La situation économique : I. Un chômage. — II. La crise économique. — III. Faits divers. — IV. La négociation des traités de commerce. — V. Les rapports de la commission du budget : a. Les cultes ; b. l'intérieur, par Achille Mercier.  
Angleterre. — La situation économique : I. Les progrès de l'industrie aux Indes. — II. La reprise des paiements en es-

pèces aux Etats-Unis.

Autriche-Hongrie. — La situation économique : I. Question de la séparation du Tyrol et de l'abolition des délégations. — II. Conférence sur le renouvellement du traité de commerce entre l'Autriche-Hongrie et l'Empire d'Allemagne. — III. La politique commerciale de l'Allemagne. — IV. Les projets de loi concernant le renouvellement du traité d'union entre l'Autriche et la Hongrie. — V. Les chemins de fer gratuits. — VI. Dividendes des chemins de fer autrichiens ; questions des intérêts. — VII. La nouvelle loi sur les brevets d'invention en Allemagne, par Max Wirth.

Société d'économie politique : réunion de mai, par Achille Mercier.

**Bibliographie.**

**Bulletin économique :**

Actes officiels. — Chambre des députés. — Sénat. — Relevé des quantités de froment importées et exportées du 18 août 1876 au 30 avril 1877, par Georges Lassez.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (2 juin).

La philosophie scientifique. Léon Dumont, par M. Delbœuf. — Congrès international d'archéologie préhistorique. Session de Buda-Pesth. L'âge de la pierre taillée. L'âge de la pierre polie. — La guerre d'Orient. — La peste bovine dans l'Europe occidentale. — Bulletin des sociétés savantes. — Discours de M. Valette à la société protectrice des animaux.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (2 juin).

Lettres posthumes sur la Grèce (1829), par Edgard Quinet. — Les tragédies romaines de Shakespeare ; *Coriolan*, par M. Paul Stapper. — Les corporations et les chambres syndicales d'ouvriers, par M. Paul Lafitte. — La guerre d'Orient et le sentiment public en Russie, par M. Anatole Leroy-Beaulieu. — Causerie litté-

raire. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

**Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.**

On demande des représentants

QUATRIÈME ANNÉE.

**JOURNAL DES JEUNES MÈRES**

ILLUSTRÉ  
Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence  
Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin  
Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Directeur littéraire et fondateur : Henry Bellare

Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements, 7 fr., Étranger, 8 fr. 50  
Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Rédaction variée.

Primegratuite du *Journal des Jeunes Mères* : La Gazette des Enfants, jouet littéraire, amusant et instructif.

Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**GROS ET DÉTAIL**

**ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ**

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.  
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M<sup>me</sup> veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

**LE**

**MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1<sup>o</sup> De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2<sup>o</sup> De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C<sup>o</sup>, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

**ABONNEMENTS :**

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

**A Vendre ou à Louer**

UNE

**MAISON DE CAMPAGNE**

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M<sup>d</sup> de meubles ; à M<sup>me</sup> Lugan et Delport, notaires.

**Académie de Médecine**

« L'Eau mi-ferrugineuse, »  
« nérale d'OREZZA acide, »

« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »  
Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des

**GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSE — ANÉMIE**

et toutes les maladies provenant de

**L'APPAUVRISSEMENT DU SANG**

Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**EN VENTE**

chez P. BARRES, 19, rue du Dragon, à Paris.

Grande et belle Carte

**DU THÉÂTRE DE LA GUERRE D'ORIENT**

comprenant la Turquie d'Europe et d'Asie

1 feuille colombier imprimée et coloriée avec soin.

Prix 0 75<sup>c</sup>. — Escompte 33 %<sup>o</sup>.

13/12 à la douzaine.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**AULUS (ARIÈGE)**

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE  
Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73,  
Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. **Vices du sang.** — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

**CONTOU**

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

**FAIT DES COQUES**

Tous les Dimanches.

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

**GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE**

en faisant un usage constant de la



Plus de névralgies Plus de maux de tête  
C'est la  
**PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE**  
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

**Emile ESCUDIÉ,**

Fellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

**Eaux Minérales de Miers**

Gare de Rocamadour (Lot)

**HOTEL CARBOIS**

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS  
GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

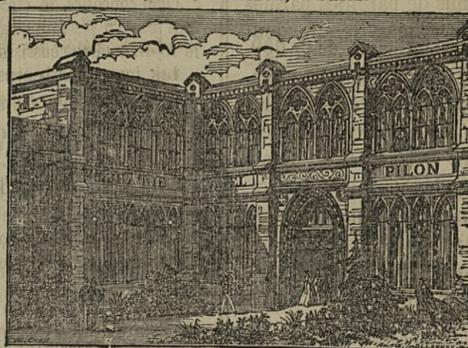
HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**LIBRAIRIE ABEL PILON & C<sup>o</sup>**

33, rue de Fleurus, à Paris.



**CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL**

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition,  
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois,  
et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES

INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE

OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BERTHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moschelti, soit 41 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

**CAFÉ DE BORDEAUX**

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entrant au 1<sup>er</sup> Juillet prochain en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.